

**LISTE DES OFFICINES DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
 AUTORISEES A EXECUTER DES PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES  
 POUR LE COMPTE D'AUTRES OFFICINES  
 AU 17/09/2018**

PHARMACIES	ARRETE	FORMES PHARMACEUTIQUES AUTORISEES HORS PREPARATIONS POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LA SANTE	PREPARATIONS POUVANT PRESENTER UN DANGER POUR LA SANTE AUTORISEES		
			Préparations à base d'une ou plusieurs substances mentionnées aux 12° à 14° de l'article L1342-2 du code de la santé publique (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)	Préparations stériles	Préparations de gélules, sirops et autres liquides pour voie orale destinées aux enfants de moins de 12 ans, contenant des substances vénéneuses mentionnées à l'article L 5132-1 du code de la santé publique, les préparations destinées à être appliquées sur la peau contenant des substances mentionnées au 4° du même article (substances vénéneuses inscrites sur la liste I et II) étant exclues de ces préparations
Pharmacie VINCI 2-4 Place du Général Leclerc 37000 TOURS	Arrêté ARS CENTRE- VAL DE LOIRE n° 2016- SPE-0011 du 15/02/2016	Gélules et paquets Sirops et autres liquides pour voie orale Suppositoires et ovules Crèmes, pommades et lotions dermatologiques pour application externe Tisanes simples ou composées	OUI	NON	OUI
Pharmacie MAGINOT 51 bis avenue Maginot 37100 TOURS	Arrêté ARS CENTRE- VAL DE LOIRE n° 2013- SPE-0080 du 14/08/2013	Gouttes homéopathiques Suppositoires homéopathiques Crèmes ou pommades homéopathiques Préparations homéopathiques (granules, globules, comprimés, triturations et poudres imprégnées)	NON	NON	NON